



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République fédérale de Yougoslavie

Question au Gouvernement n° 2264

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Mes chers collègues, un grand espoir est né en Yougoslavie et donc dans toute l'Europe, le 24 septembre dernier. Des élections législatives et présidentielles se sont en effet déroulées à cette date. Certes, Milosevic a refusé le contrôle des témoins de la démocratie - nous avons, quant à nous, désigné parmi eux notre excellent collègue Michel Vauzelle. Mais le peuple a rejeté le régime actuel et a accordé en particulier sa confiance à M. Vojislav Kostunica.

Pourtant Milosevic s'entête, persiste et signe dans son refus de la démocratie. Monsieur le ministre des affaires étrangères, il faut, me semble-t-il, adresser un signal fort aux Yougoslaves, comme vous l'avez fait avant les élections. Pourquoi, par exemple, ne pas lever les sanctions ? Incontestablement, cela constituerait un « mieux » dans la vie quotidienne du peuple serbe, que nous n'avons jamais confondu avec ses dirigeants. Que peut faire concrètement la France dans les jours qui viennent ? Que doit faire l'Union européenne sous la présidence française pour que les Yougoslaves puissent tourner définitivement la page Milosevic ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, lorsque le président Milosevic a annoncé des élections pour la fin septembre, nous avons, au nom de l'Union européenne, engagé une concertation avec l'opposition démocratique en République fédérale de Yougoslavie pour savoir comment elle appréhendait ce qui était a priori une nouvelle tentative de manipulation. Comme elle a considéré, compte tenu de sa force, qu'elle devait affronter cette échéance, nous avons décidé de la soutenir dans cette difficile entreprise. (Sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République: « Les Yougoslaves sont sauvés ! ») C'est la raison pour laquelle, dès le début du mois de septembre, nous avons, au nom de l'Union européenne, adressé un message au peuple serbe, à ces hommes et ces femmes dont nous n'avons jamais oublié qu'ils étaient des Européens, pour leur dire que nous leur tendions la main et que la victoire de la démocratie à Belgrade entraînerait une révision radicale de la politique européenne envers la République fédérale de Yougoslavie. M. Kostunica nous a fait savoir que ce message, qui a été traduit en serbo-croate et diffusé très largement, avait eu un réel impact sur l'opinion. La position dont nous avons eu l'initiative a été suivie quelques jours plus tard par les États-Unis.

Ensuite, vous le savez, le peuple serbe a eu l'immense courage d'aller voter en masse et en faveur de M. Kostunica dont il ne fait aucun doute aujourd'hui qu'il l'a fait gagner dès le premier tour.

Depuis lors, l'opposition se refuse à tomber dans les pièges que lui tend le Président Milosevic, qui n'a même pas osé se déclarer élu ou prétendre être arrivé en tête à l'issue de ce premier tour. Nous soutenons, quant à nous, l'opposition démocratique, d'abord dans sa demande de vérification des résultats du vote, demande à laquelle se sont finalement associés les Russes, en plus des Européens et des Américains. C'est une demande légitime et démocratique. Cette opposition démocratique montre tous les jours son courage et son sens des responsabilités. Je ne doute pas que la volonté démocratique du peuple serbe l'emportera finalement, et je l'espère très bientôt. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste ainsi que sur quelques bancs, du groupe de l'Union pour la démocratie française - Alliance et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Données clés

**Auteur** : [M. François Loncle](#)

**Circonscription** : Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2264

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 octobre 2000, page 6334

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 octobre 2000